Au fil du Crinchon Bulletin municipal nº3 - HIVER 2021 Village de Rivière www.communederiviere.fr NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - IMPRIME SUR PAPIER 100% RECYCLE

SOMMAIRE





EDITO	p 3
CONSEIL ET AGENTS COMMUNAUX	p 4
INFOS PRATIQUES ET ETAT CIVIL	p 7
ACTUALITES	p 12
ENFANCE ET JEUNESSE	p 15
■ NUMERIQUE	p 15
BIEN VIVRE ENSEMBLE	p 16
■ ENVIRONNEMENT	p 17
SI RIVIERE M'ETAIT CONTEE	p 22
TRAVAUX	p 23
URBANISME	p 25
AVEC LA CUA	p 25





p 27

p 35

p 37

p 38

Directeur de la publication : Gabriel Bertein.

JOURNAL DES ASSOCIATIONS

RETOUR DES QUESTIONNAIRES

COUPON-REPONSE

Comité de rédaction : Grégory Vassaux, Gilles Secq, Vincent Ziolkowski, Jérémy Faucon, Brigitte Grenier et Olivier Andrieux.

Le comité de rédaction remercie toutes les personnes qui, par leurs photos et articles, ont participé activement à l'élaboration de ce bulletin.

Imprimeur: Imprimerie BRUNEHAUT impasse des artistes 62223 Sainte-Catherine

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Nombre d'exemplaire : 550 Date de parution : janvier 2021

L'EDITO



Au nom du conseil municipal, je vous souhaite nos meilleurs vœux pour 2021. Espérons cette nouvelle année bien meilleure que 2020.

Ce virus nous mène la vie dure à tous. Il prend des vies aussi. Il peut miner notre moral, nous décourager, cela est bien compréhensible. Mais la vie continue. Gardons espoir à la fois dans les vaccins, mais aussi dans nos capacités à faire face, à être patients, à garder courage et lucidité.

Trois élues, Laurence Baudoux, Justine Carincotte, Monique Delvincourt, ont décidé de quitter le conseil municipal. Je les remercie de leur implication à la fois en amont de l'élection ainsi que pendant les sept mois au sein du conseil municipal.

Bienvenue aux trois élus qui les ont remplacées : Gilles Secq, Grégory Vassaux et Marie-Paule Leroy. Tous trois sont déjà intégrés et impliqués dans les travaux du groupe des 15 élus.

Grâce à vos observations, vos alertes, vos suggestions, nous avons déjà mis sur les rails des projets importants.

Citons l'exemple de la sécurisation de la circulation dans le village. Le travail réalisé avec la CUA aboutit à deux études prévues en réalisation pour 2021. Cela concerne la rue de Beaumetz et la rue de Blairville, en plus d'autres projets (voir les compléments dans ce bulletin). Les habitants de ces rues seront bientôt informés et consultés sur ce qui est envisagé à proximité de leur domicile.

En ce début d'année, tous les élus réfléchissent ensemble aux actions et projets d'avenir pour Rivière. Je vous propose de contribuer à ce travail : voir le coupon réponse.

Cette année, le contexte sanitaire nous empêche d'organiser une traditionnelle cérémonie des vœux. Cela aurait été l'occasion d'un échange entre l'équipe municipale et vous les habitants. Dans ces conditions, le journal de la commune prend davantage d'importance et nous permet de partager de l'information avec vous. J'espère que vous aurez plaisir à parcourir ce 3ème bulletin "Au fil du Crinchon". N'hésitez pas à nous contacter, en mairie, par téléphone, par mail, et à consulter le site Internet et la page Facebook de la commune.

A très bientôt.

Le maire, Gabriel Bertein

CONSEIL ET AGENTS COMMUNAUX



Gabriel Bertein : Maire

Brigitte Grenier: Adjointe chargée des finances, du budget et de

l'action sociale

Loïc Oger : Adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse, de

l'enfance et du sport

Alain Contart : Adjoint chargé de l'aménagement et des travaux

Olivier Andrieux : Conseiller municipal
Audrey Guillaume : Conseillère municipale
Jérémy Faucon : Conseiller municipal
Apolline Guillaume : Conseillère municipale
Vincent Ziolkowski : Conseiller municipal
Gilles Secq (en remplacement de Conseiller municipal

Laurence Baudoux):

Grégory Vassaux (en remplacement Conseiller municipal

de Justine Carincotte):

Marie-Paule Leroy (en remplacement Conseillère municipale

de Monique Delvincourt):

Jean-Claude Desailly : Conseiller municipal Christine Debal : Conseillère municipale Julien Kulas : Conseiller municipal

CONSEIL ET AGENTS COMMUNAUX

Zoom sur l'équipe technique

Point quotidien à 8h : l'équipe des employés se regroupe dans l'atelier avec Pascal Petit, le maire et l'adjoint aux travaux Alain Contart.



de gauche à droite...Gabriel Bertein, Damien Delplanque (apprenti), Alain Contart, Dominique Berlaire, Jean-Paul Garin, Pascal Petit.

Chaque jour, en prenant ensemble le café, échanges d'informations entre tous, point sur les travaux en cours, préparation des actions à venir, planification, etc.

En cette période d'hiver, selon le temps qu'il fait, le choix se fait entre des travaux d'extérieur ou d'intérieur.

- Travaux d'extérieur : élagage d'arbres sur les terrains communaux, entretien des parterres, plantations, réfection de chemins communaux.
- Travaux d'intérieur : travaux de maintenance, aménagement des locaux communaux, etc.

Certains travaux de maintenance ou de contrôle nécessitent de faire appel à des artisans voire des entreprises spécialisées. C'est Pascal Petit qui est l'interlocuteur principal pour ces contrats (vidange des assainissements, contrôles réglementaires, réparation des éclairages des rues, etc..).

Mise en place de copeaux de bois dans les parterres



« Merci Monsieur Lév Vendome pour avoir donné ces copeaux de bois à la commune".

Plantation d'arbres et arbustes





Exemple de travaux réalisés par les employés en intérieur : Pose de carrelage dans la salle du bas pour réaliser des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite.





Horaires d'hiver Déchetterie

Lundi, Mercredi, Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13 h30 à 17h30 Dimanche : de 9h00 à 12h30

Du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars



Horaires Mairie

Lundi: 9h à 12h - 14h à 17h Mardi: 9h à 12h - 14h à 17h

Jeudi: 9h à 12h

Vendredi: 9h à 12h - 14h à 17h

Samedi: 9h à 12h



Horaires Garderie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30 à 8h50 16h45 à 18h30



Horaires Bibliothèque

Lundi 16h45 à 18h30 Mardi 16h45 à 18h30

Y compris pendant les petites vacances scolaires

Les permanences sur RDV

Vous souhaitez rencontrer le maire ou un adjoint sur l'un des thèmes dont il s'occupe, veuillez contacter le secrétariat de mairie au 03.21.55.58.04 ou par mail à mairie@communederiviere.fr



Horaires de l'agence postale

communale

Lundi: 9h15 à 11h30
Mardi: 9h15 à 11h30
Mercredi: 9h00 à 12h00
Jeudi: 9h15 à 11h30
Vendredi: 9h15 à 11h30
Samedi: 9h00 à 12h00



Numéros de téléphone

Mairie: **03 21 55 58 04**

Agence postale: 03 21 55 24 08

Garderie école : 06 11 28 71 00

Ecole de Rivière : 03 21 55 61 08

Gendarmerie: 03 21 55 22 17

Dr Hennart: 09 86 19 02 04

CUA: **03 21 21 87 00**

SMAV: **0 800 62 10 62**

Allô Artis: 0 800 730 488

SAMU 15

Police Secours 17

Pompiers 18

Urgence 112

En cas d'urgence n° du maire : **06 12 50 16 02**

Enfance en danger 119

Violences Femmes info 3919



Adresse email: mairie@communederiviere.fr



Site web: https://www.communederiviere.fr



Page Facebook: https://www.facebook.com/communederiviere/

Les nouveau-nés riviérois :

Myla DACHICOURT Le 04/12/2020 Jeanne HEUNET Le 09/12/2020

Ils nous ont quittés :

André FRAMERY	Le 03/11/2020
Jean ORLOF	Le 07/11/2020
Gilbert HURTREL	Le 09/11/2020
Lucienne BERTEIN	Le 17/11/2020
Marie-Renée LECOINTE	Le 25/11/2020
Maurice DAVAINE	Le 30/11/2020
Jean-Claude LEFRANCOIS	Le 05/12/2020
Marie-Louise DECROIX FLIPPE	Le 21/12/2020
Yves GROSSEMY	Le 28/12/2020
Paulette LAMARRE	Le 06/01/2021
Véronique EVRARD	Le 20/01/2021

Le PACS du samedi 29 décembre :



« Toutes nos félicitations de la part de l'équipe municipale »

Annuaire communal

Vous avez été nombreux à nous solliciter pour faire apparaître votre activité dans l'annuaire communal diffusé sur https://communederiviere.fr/

Si vous aussi vous souhaitez y faire apparaître votre entreprise, veuillez nous renvoyer le formulaire qui vous a été remis ou contactez la mairie (mairie@communederiviere.fr) pour le recevoir.

Voici les entreprises riviéroises que les habitants peuvent aujourd'hui retrouver sur le site internet :

Artisanat:

- Clara Guillot, artisan tapissier d'ameublement
- Alain et David Contart, artisans du bâtiment
- Le Théâtre Floral
- Ets Bertrand Vaast
- Marc Lebreton, couverture-zinguerie
- S. Carlier EIRL, chauffage-sanitaire-plomberie

Hôtellerie:

- Jean-Claude Bourdrel, "Gîtes de Rivière"
- Edith et Alain Robilliart, "Gîte du Crinchon"

Métiers de la santé :

• Morgane Hennart, médecin généraliste

Alimentation:

• Didier Trouille, boucher-charcutier

Soins du corps :

- Valérie Mayé, Ôplantes
- Arom' et Sens, institut de beauté

Médecines alternatives :

- Danièle Mugni, énergétique traditionnelle chinoise
- Jean-François Robiquet, sophrologue

A vous d'enrichir cet outil utile à tout le monde!

La liste des assistantes maternelles

Nous avons mis en ligne sur https://communederiviere.fr/ une liste des assistantes maternelles du village, avec leur consentement.

Si vous aussi vous souhaitez apparaître sur le site internet, veuillez nous renvoyer le formulaire qui vous a été remis ou contactez la mairie (mairie@communederiviere.fr) pour le recevoir.

Voici les assistantes maternelles riviéroises que les parents peuvent aujourd'hui retrouver sur le site Internet :

- Aurélie CEYSSON, 5 Le Ventaire
- Sophie GOUILLART, 24 Résidence Gallo
- Véronique GROSSEMY, 1 rue des groëts
- Mélanie LEBRETON, 1 Le Ventaire
- Sylvie MORTELLET, 20 rue de Bellacourt
- Karine UTEZA, 2 bis rue de Blairville

NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue aux nouveaux Riviérois

Nous n'aurons pas l'opportunité cette année de vous présenter les nouveaux habitants lors de la cérémonie des vœux. C'est pour cela que nous vous proposons au cours des prochains bulletins une présentation, avec leur accord, des familles récemment arrivées à Rivière.

La famille MIKSCH - place de Bellacourt



« La famille Miksch nouvelle arrivant dans votre commune est heureuse et très fière de faire partie de la famille des Riviérois et Riviéroises »

NOUVEAUX ARRIVANTS

Eva Ruffin et Valentin Bernard - 13 rue de Grosville



Léo Vendome et Inès Luu, - 71 rue de Grosville

Léo Vendome est paysagiste, il est spécialisé dans l'élagage et l'abattage. Téléphone : 06 37 78 43 24



« Merci pour votre accueil dans ce contexte particulier, nous sommes ravis de vivre dans votre paisible commune »

Clara Guillot et François David - 22 rue du Château d'eau

Clara est tapissière de métier.



« C'est avec plaisir et joie que nous devenons Riviérois »

Si vous êtes de nouveaux arrivants, vous pouvez envoyer une photo, un petit mot et votre adresse à la mairie.

ACTUALITES

La remise en lumière de l'église

Avant les fêtes de fin d'année, l'éclairage extérieur de l'église St Vaast a été remis en fonction.

Ce bâtiment imposant, remarquable, classé monument historique, mérite bien d'être remis dans la lumière.





ACTUALITES

La tournée du père Noël

Le 15 décembre avait lieu la distribution d'un cadeau surprise aux élèves de l'école organisée par la commune missionnée par le père Noël.



Le samedi 21 décembre matin avait lieu la distribution du colis aux aînés. La distribution s'est faite par les élus en binôme.



Photo du premier colis remis par Jérémy à M. Guy Jardez

Cette opération a nécessité un gros travail de préparation et d'organisation. « Sucré », « salé », « surprise » ou « local », le choix était proposé cette année à nos aînés. Un grand bravo tout spécialement à Monique et Brigitte pour ce gros travail de préparation.



Le samedi 21 décembre après-midi, le père Noël a parcouru les rues du village en véhicule motorisé afin de distribuer des friandises aux enfants.







ACTUALITES



Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

En raison du contexte sanitaire en vigueur, seul un nombre restreint de personnes était autorisé par les autorités à pouvoir assister à la cérémonie, non ouverte au public. Nous regrettons de ne pas avoir pu convier la population riviéroise pour accomplir ce devoir de mémoire. N'étaient donc présents qu'une petite délégation du conseil municipal ainsi que des représentants de l'association des anciens combattants.



Un jeune du village a procédé à l'appel aux Morts de la commune et des 20 soldats morts pour la France en opération cette année avant que Monsieur le Maire ne termine cet hommage par la lecture du message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.



ENFANCE et JEUNESSE

Inscription école pour la rentrée 2021-2022 jusqu'au 19 février 2021

- Pour les enfants **RIVIEROIS** nés en 2018 qui ne sont pas scolarisés à ce jour à **l'école de Rivière**: Inscription en **Mairie directement** (Se munir du carnet de santé et du livret de famille).
- Pour les enfants RIVIEROIS nés en 2019 susceptibles d'être scolarisés uniquement en fonction des places disponibles: Veuillez contacter l'école au 03 21 55 61 08 pour une préinscription le mardi de préférence ou en dehors des heures de classe.
- Pour tous les enfants NON RIVIEROIS susceptibles d'être scolarisés sur dérogation de Monsieur le Maire et en fonction des places disponibles: Veuillez contacter l'école au 03 21 55 61 08 pour une préinscription le mardi de préférence ou en dehors des heures de classe.

NUMERIQUE

Le projet d'un accueil numérique à la mairie

Objectif: Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme en milieu rural

Aujourd'hui de plus en plus de démarches doivent être réalisées sur Internet (demande de carte grise, impôt, etc....). Afin d'accompagner les personnes n'ayant pas de connexion Internet ou étant peu à l'aise avec l'informatique, nous mettons en place un accueil numérique qui permet :

- Accompagnement individuel des personnes qui ont besoin d'aide dans leurs démarches administratives en ligne.
- Mise à disposition d'un ordinateur sur réservation pour effectuer des démarches en ligne
- Cours en groupe d'initiation à l'informatique : utilisation d'Internet, de la messagerie, des réseaux sociaux, des outils bureautique, sensibilisation à la sécurité informatique.



Seriez-vous intéressé par des cours gratuits d'initiation à l'informatique ? Faites-le nous savoir en l'indiquant dans le coupon-réponse en fin de bulletin.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

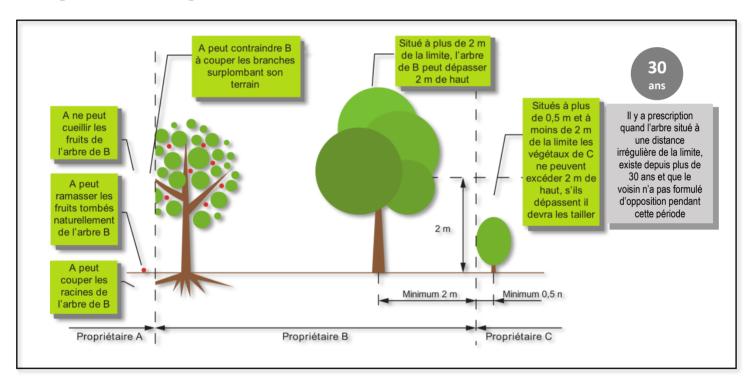
Amélioration du stationnement

Concernant la sécurité des déplacements dans le village, à pied, à vélo, en voiture, vous avez été nombreux à signaler des situations à risque et vous avez même proposé des pistes d'amélioration. Nous vous en remercions et vous encourageons à poursuivre cette participation.

Le stationnement gênant est un des sujets à améliorer. Un des secteurs concernés est celui proche du calvaire rue de Bellacourt (voir photo). C'est avec les habitants du quartier, avec les élus et aussi en sollicitant les conseils de la CUA, que nous pourrons trouver les solutions d'amélioration. Cette démarche est en cours. Nous vous tiendrons informés des propositions.



Règles de voisinage liées aux arbres



Passage de gros convois de pulpes

Certains habitants ainsi que des élus, ont alerté sur le fait que de nombreux convois de transport de pulpes sont passés au cœur du village et notamment le week-end, la nuit, rue de Blairville, rue de Bretencourt, rue du Monument, rue de Beaumetz. Cela semble injustifié. Le maire a alerté Tereos sur ce point et a demandé à l'entreprise de faire corriger le parcours utilisé par ces transporteurs.

Vitesse des véhicules dans le village

Force est de constater de nombreux excès de vitesse, notamment sur les entrées du village. Nous tenons à vous informer que des contrôles de vitesse seront réalisés.





Vous l'avez sans doute déjà vu à Rivière près des bois des châteaux. Avec sa queue en panache, sa silhouette gracieuse et son agilité, l'Écureuil roux attire la sympathie. Malgré son statut "d'espèce protégée" depuis plus d'une trentaine d'années, ses densités demeurent faibles sauf dans les habitats les plus favorables comme dans les jardins à proximité des habitations, et dans certains parcs urbains.

Caractéristiques

Taille: 20 à 25 cm

Longueur de la queue : 15 à 20 cm

Poids: 300 à 420 g

Espérance de vie : 4 à 7 ans

Un fort taux de mortalité la première

année de vie (80%)

Régime alimentaire : noix, de noisettes, de graines d'arbres, de bourgeons, d'écorces, d'insectes, d'œufs et de jeunes oiseaux encore au nid

Comportement:

- Vit dans des bois et dans les forêts.
- Cache des stocks de graines ici et là.
- En hiver, il n'hiberne pas mais il ralentit son activité

Reproduction

Maturité sexuelle : 1 an

Période de reproduction : printemps

Gestation: 38 à 42 jours

Lieu de mise bas : Nid en hauteur dans

un arbre

Portée: 1 à 2 portées par an ; chaque portée est composée de 1 à 7 petits mais le plus souvent 3 ou 4

Sevrage : les bébés écureuils sont élevés uniquement par la mère qui va les allaiter pendant 8 à 10 semaines.

Dessin réalisé par Marie et informations apportées par Pascal

Menaces

- fragmentation des milieux de vie
- collisions sur les routes (constatées également à Rivière plusieurs fois dans la rue du Crinchon)
- prédation naturelle (renard, buse, martre) ou par les chats
- prolifération de l'écureuil gris en Angleterre et le Nord de l'Italie



Aider l'écureuil roux à Rivière

- Etablir un état des lieux : signaler sa présence
- à l'adresse suivante https://ecureuils.mnhn.fr
- Rouler moins vite dans les rues de Rivière

Achats groupés de produits locaux avec « le local du Crinchon »

Juste avant les fêtes de fin d'année, nous avons expérimenté une première commande groupée de produits locaux en respectant les consignes sanitaires.



Le pain bio de Marie-Paule Sauvage, les produits cosmétiques naturels de Valérie Mayé, les fruits et légumes de Gaëtan Lourdel, la bière « La Rivière » de François Delplace, les coulis et le jus de fruits d'Amandine Fatous, la bière bio et fermière de Mathieu Glorian.

Merci aux bénévoles qui ont permis la réussite de ce premier coup d'essai.



Intéressé par les prochaines opérations, envoyeznous un mail sur **lelocalducrinchon@gmail.com**



Démarrage du compostage au cimetière

La commune propose à présent un tri entre végétaux et autres déchets au cimetière.





Avec ces végétaux ainsi triés, les employés municipaux ont démarré un compostage sur un terrain appartenant à la commune. Merci aux habitants de faciliter ce tri. Un beau geste pour la planète.

L'isolation des maisons anciennes – partie 1

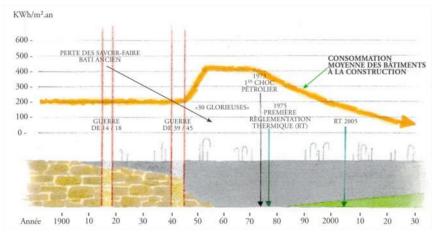
Il faut isoler les maisons. Sus aux passoires!

Pourquoi pas ? Au fond, tout le monde doit s'y retrouver : un climat viable pour nos enfants, des factures soutenables pour les habitants des maisons isolées, des marchés pour les entreprises... On se doute pourtant qu'une maison ancienne avec d'épais murs en pierre, édifiée avec des éléments locaux et choisis, n'a pas le même comportement thermique qu'une maison construite avec des matériaux standardisés.

Des conceptions constructives très différentes

Les maisons construites entre 1949 et 1976

Les **passoires thermiques** désignent à l'origine le bâti qui fut construit pendant les « Trente glorieuses » (1946-1975) pour répondre à la demande démographique d'après-guerre. Dans le contexte d'une énergie qui semblait inépuisable, on a utilisé alors le béton pour construire vite, solide, et pas cher.



Murs minces, rampants de toiture peu ou pas isolés, menuiseries de faible qualité accusèrent après le choc pétrolier des coûts énergétiques de plus en plus élevés pour les grands ensembles et les pavillons individuels.

Les maisons construites avant 1949.

Par leur conception et les matériaux qui les composent, les maisons anciennes sont très différentes du bâti moderne.

L'étude ATHEBA(*) a pu démontrer que ces maisons sont plus économes en énergie qu'on ne le pensait jusqu'alors, à condition de respecter leur comportement hygrothermique.

Trop souvent traitées avec les mêmes méthodes que les bâtiments actuels, elles subissent alors une régression de leurs qualités.

Caractérisées par leur absence fréquente de fondations profondes, et donc à même le sol, elles sont conçues pour favoriser un mouvement permanent de l'eau sous toutes ses formes.

Les techniques utilisées jadis pour édifier ces maisons s'appuyaient sur des observations ancestrales parfaitement adaptées au terroir : coyau des toits éloignant les eaux pluviales du mur, soubassement enduit de coaltar (goudron) protégeant des rejaillissements, trottoirs non jointifs longeant les façades, orientation des constructions, structures différenciées des façades selon leur exposition au froid ou aux vents dominants.

La généralisation du ciment, matériau imperméable et incompatible avec la porosité de la brique et de la pierre, a malheureusement causé beaucoup de dégâts sur ces maisons traditionnelles.

Les désordres les plus rapides s'observent sur les parois en torchis : le ciment retient l'eau de façon localisée, la terre ne parvient plus à sécher, et la charpente de soutien se met à pourrir. Quelques exemples de granges dans notre village permettent de visualiser facilement le phénomène.

Nos maisons en pierre ne sont pas en reste à cet égard : les soubassements fréquemment cimentés, par exemple, en forçant l'eau à migrer plus haut dans la façade, exposent les pierres tendres à l'humidité et donc aux ravages du gel. Année après année, les dégâts s'aggravent...



Schéma à gauche : l'eau remontant par capillarité s'évapore en surface (vent et soleil) ; la vapeur s'évacue par les joints et par la pierre (ou la brique), et aussi par les petits défauts d'étanchéité des huisseries. L'équilibre assuré par les mouvements incessants de l'eau (vapeur ou liquide) garantit la solidité des structures.

Schéma à droite : l'isolation non adaptée a modifié le trajet de l'eau, entraînant le pourrissement du mur*

Isoler: oui, mais...

Nous reviendrons dans le prochain numéro du Fil du Crinchon sur les méthodes d'isolation adaptées au bâti ancien.

Mais d'ores et déjà, il faut résister aux marchands de matériaux et aux entreprises plus soucieuses de garnir leur portefeuille que de servir l'intérêt de leurs clients. Que ce soit par l'intérieur ou par l'extérieur, il faut bannir les matériaux peu perspirants (laine de verre, isolants minces, matériaux plastiques, bardages PVC, polystyrène), dont les conséquences à terme engendrent la dépréciation de maisons qui ont parfois traversé plusieurs siècles.

Or, tout porte à penser que le marché, porté par le retour à l'authentique, verra ces maisons gagner ces prochaines années une forte valeur immobilière. Pour peu qu'elles n'aient pas été trop dénaturées.

^{*}Etude Atheba, en fiches simplifiées consultables sur le site de Maisons Paysannes de France, réalisées par l'association et le *Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) de l'Est,* soutenu par Le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et du Logement, le Ministère de la Culture et de la Communication et la Fondation du Patrimoine

Plantation d'arbres et arbustes

Premiers tilleuls plantés par les employés derrière l'école,

Plantation d'arbustes prévue en janvier à l'entrée du village, rue d'Arras, sur le grand talus en allant vers l'abri bus.

Au total ce sont 6 tilleuls qui ont été plantés à l'école le vendredi 15 janvier avec les élèves de la classe de Monsieur Lagache : tilleuls à petites feuilles, très mellifères. Une animation en classe a été faite par Pascal Caron de l'association Rivière Nature et Patrimoine ainsi que par le maire sur le thème de l'arbre. Les élèves ont aussi semé des graines de fleurs tout le long du terrain derrière l'école. Merci aux habitants qui nous ont apporté de nombreuses graines de fleurs.









Un pommier a été planté symboliquement le mercredi 20 janvier à 10h30. Quelques habitants volontaires ont participé à cet événement malgré une météo capricieuse.







SI RIVIERE M'ETAIT CONTEE

Norbertine

(1ère partie)

Norbertine est une vieille dame (243 ans!) que peu de Riviérois ont vue mais qu'ils ont tous entendue: c'est en effet le nom de baptême de la cloche de notre église.

Nous allons commencer par lui rendre visite en utilisant les photos prises par Gabriel Bertein, notre maire. Pour cela il faut grimper presque tout en haut du clocher, à la hauteur des abat-son que l' on devine à l' arrière-plan des photos ci-dessous. Sur celle de gauche on voit que cette cloche est fixée par quatre tirants métalliques à une grosse pièce de bois appelée «joug». Chaque extrémité du joug porte un axe qui peut tourner dans un palier. C' est autour de cet axe que l' ensemble joug/cloche peut osciller et venir frapper le battant, invisible ici, qui pend sous la cloche. Tout cela repose sur un imposant assemblage de bois appelé «beffroi». Norbertine pèse en effet pas moins de 1700Kg. 1700 Kg d' un alliage de cuivre et d' étain («l' airain») qui garantit au son de notre cloche une puissance et une qualité remarquables.

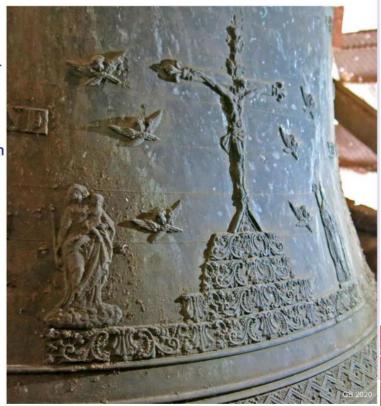


Le beffroi de bois amortit les secousses et vibrations épargnant ainsi la maçonnerie du clocher. Sur la photo on voit aussi une grande roue solidaire du joug. Celle-ci est reliée à un moteur électrique par une chaîne. C' est ce moteur qui fait balancer la cloche à la place de l'enfant de choeur cramponné à sa corde!



On dit dans ce cas que la cloche sonne "à la volée". Sur la photo située à droite de la précédente on voit un marteau à tête sphérique qui peut venir frapper la face externe de la cloche. Celle-ci reste alors immobile et on obtient alors un simple "tintement" utilisé pour égréner les heures, par exemple.

Comme on le voit sur la photo ci-contre, La «robe» de la cloche porte une scène de crucifixion en léger relief. Celle-ci est constituée d' éléments symboliques placés côte à côte avec, de gauche à droite: la Vierge Marie tenant l' enfant Jésus de son bras gauche et un cierge allumé (symbole de foi) de la main droite. Elle repose sur un nuage, ce qui fait sans doute allusion à l' Assomption. Le Christ crucifié est au centre sur une croix ornée de fleurs de lys. Autour de lui un essaim de chérubins. Le Golgotha est orné de motifs à dominante végétale ("palmettes"). Le troisième personnage est peu visible sur la photo mais mais sa crosse et sa mitre font penser à Saint-Vaast auquel est dédiée l' église de Rivière.



Note: on peut voir sur internet des vidéos sur la fonderie Paccard, la dernière fonderie de cloches française.

TRAVAUX

Réparations de canalisations

2 grosses casses se sont produites sur les canalisations d'eau potable :



rue de Grosville (photos)

et en plein champs, à 200 mètres du château d'eau sur la canalisation alimentant le secteur dit de la "Brasserie" de Rivière, " et le village de Wailly.

A chaque casse, l'entreprise Véolia est intervenue et a réparé dans des délais records...Bravo à eux



Nettoyage d'un talus par les employés communaux





Sécurisation

Travaux "sécurisation" en accord avec la CUA et le Département dans le virage à l'entrée de la rue d'Arras. Un panneau signalant le virage a été posé.





TRAVAUX

Le pont de la rue du Crinchon

Travaux programmés : Réfection complète du pont de la rue du Crinchon.



Démarrage de ces travaux au printemps.

Nous vous tiendrons informés du phasage et du planning précis de ces travaux, sous pilotage de la CUA.

Travaux réalisés par la commune

Merci à l'équipe des employés et à Alain Contart adjoint aux travaux.

- les employés en plein élagage des tilleuls en face de la mairie



- travaux au niveau de la zone de stockage des matériaux, derrière la salle des fêtes... : Pascal Petit aux commandes de la mini pelle.



URBANISME

Liste des demandes et décisions de travaux

Demandeur Décision Date d		Date de	Nature des travaux	Adresse des travaux	
		signature			

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Madame Stéphanie	Octroi	06/11/2020	Pose d'un portail	53 RUE DE GROSVILLE
ANDRIEUX	tacite			62173 RIVIERE

Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes

Monsieur Yousouf CAMARA	Octroi tacite	24/11/2020	Réhabilitation d'un corps de ferme en	36 RUE D ARRAS 62173 RIVIERE
			maison individuelle.	

AVEC LA C.U.A.

Le 9 novembre 2020, nous avons reçu Christophe Mano, directeur des espaces publics et naturels de la CUA, accompagné de son collaborateur Jérôme Hélio. Une première étape pour des échanges concernant l'entretien du Crinchon et ses abords et également échanges d'idées d'aménagements de la vallée du Crinchon sur notre territoire.

Après ces discussions en salle, nous sommes allés ensemble parcourir des sentiers de la vallée et à proximité du cours d'eau.





Jérémy Faucon, Olivier Andrieux, Jérôme Hélio, Alain Contart et Monique Delvincourt

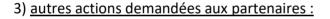
PROJETS 2021

1) Les actions déjà programmées :

- extension du colombarium:
- réalisation d'un nouveau pont rue du Crinchon: la CUA va nous communiquer le planning de ce gros chantier. Vous en serez informés.
- réfection du petit pont du Crinchon (vers le Ventaire): programmé par la CUA.
- réalisation de toilettes aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) dans la salle du bas (réalisation à 80% par les employés de la commune)
- réalisation de toilettes dans le bâtiment école (celui en briques, voir photo) (100% de réalisation par la commune)
- mise en place d'une zone de compostage communal (programmé en août, réalisation par la commune)

2) les actions demandées en accompagnement de financement :

- remplacement de 11 vieilles fenêtres de l'école (bâtiment en briques, voir photo)
- remplacement de la chaudière (fuel) du bâtiment médical (secteur kinésithérapie) par une chaudière gaz.
- dotation de l'école d'un tableau interactif (TBI).



- réparations d'abris bus et mise en place de bancs
- aménagement d'un arrêt de bus au lieudit "la Burlotte".

4) guelques actions / projets à étudier, à décider (non exhaustif)

- équipement en fibre optique mairie/école.
- mise en place d'un "marché"
- opération nettoyage de printemps avec les habitants, les associations.
- plantations nouvelles : arbres et arbustes
- nettoyage des gouttières de l'église (travaux spéciaux)
- extension du cimetière

etc..

<u>Important</u>: un travail est en cours au sein du groupe des élus afin de lister les actions et projets pour Rivière dans les années à venir.

Vous aussi, vous pouvez nous donner votre vision des projets que vous aimeriez voir se mettre en place à Rivière. Il s'en suivra des choix, des priorités, des arbitrages (notamment en tenant compte des contraintes budgétaires). Nous souhaitons vous associer au mieux à ces choix et prises de décision (voir coupon réponse p 35 et p36).



ERRATUM

En page 44 du bulletin municipal n°2 (Automne 2020), dans le CR du conseil municipal du 14 septembre 2020 au sujet de la subvention exceptionnelle Abcd'Air (Journées du Patrimoine).

La phrase : « Monsieur Julien Kulas est choqué par la demande de Madame Sylvie Facon. »

Est remplacée par la phrase : « Monsieur Julien Kulas estime qu'il est très dommage que l'envoi tardif du devis de la part de Madame Sylvie Facon n'a pas pu permettre d'en discuter au préalable entre élus. »

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIVIERE

SEANCE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents: 15

Votants: 15

Date de la convocation: Le 09/11/2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 13 novembre à 19h30, le conseil municipal de la commune de Rivière était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel BERTEIN, Maire de la Commune.

Etaient présents :

- Monsieur Gabriel BERTEIN,
- Madame Brigitte GRENIER,
- Monsieur Loïc OGER,
- Madame Monique DELVINCOURT,
- Monsieur Alain CONTART,
- Madame Justine CARINCOTTE,
- Madame Audrey GUILLAUME,
- Monsieur Olivier ANDRIEUX,
- Monsieur Jérémy FAUCON,
- Madame Apolline GUILLAUME,
- Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI,
- Monsieur Gilles SECQ,
- Monsieur Jean-Claude DESAILLY
- Madame Christine DEBAL,
- Monsieur Julien KULAS

Est nommé secrétaire administratif Monsieur Florent HOEL.

M. le Maire informe le conseil que les remarques de M. KULAS ont été prises en compte dans le compte rendu du conseil municipal du lundi 14 septembre. Aucune objection n'est formulée à la lecture du compte rendu.

Monsieur le Maire accueille Monsieur Gilles SECQ, nouveau conseiller municipal suite à la démission de Madame Laurence BAUDOUX.

Monsieur KULAS est déçu d'avoir vu apparaître dans le bulletin municipal d'automne 2020, le compterendu de la réunion du lundi 14 septembre 2020 non modifié suite à ses remarques. Il ajoute que celuici n'avait pas encore été signé par les conseillers.

Monsieur ANDRIEUX l'informe que cela va donner lieu à un correctif sur le site internet et dans le prochain bulletin communal.

Monsieur KULAS dit que cette erreur aurait pu être évitée si l'ensemble des conseillers avaient été concertés.

Monsieur le Maire prend la responsabilité de cette erreur dans le bulletin, en tant que rédacteur en chef de ce journal communal. Il indique que cela sera signalé dans le prochain bulletin municipal.

Monsieur ANDRIEUX précise que le bulletin fut envoyé sur la plateforme de discussion accessible à tous les élus.

Monsieur KULAS suggère qu'une pré-validation du bulletin municipal puisse être réalisée en conseil municipal.

Monsieur le Maire indique au secrétaire de noter la suggestion de M. KULAS.

Monsieur KULAS souhaite que les séances du conseil municipal soient enregistrées.

Monsieur le Maire explique que les comptes-rendus sont rédigés par Monsieur HOEL, puis un travail de contrôle, correction est effectué par lui-même et par Monsieur HOEL. Ce compte-rendu est ensuite diffusé à l'ensemble des conseillers pour avis. Suite aux retours de ces avis le compte rendu est officiellement enregistré.

Monsieur ANDRIEUX précise que la diffusion du compte-rendu ne peut se faire que si celui-ci est validé par les conseillers.

Monsieur SECQ intervient en précisant que le Conseil d'État a entériné constamment la possibilité pour tout citoyen d'enregistrer et diffuser les séances du conseil municipal. La demande de Monsieur Kulas est recevable.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en effet, il n'est pas interdit d'enregistrer les débats. Mais, concernant la rédaction des comptes-rendus de réunion de conseil, M. le Maire indique que le compte-rendu n'a pas lieu de retranscrire intégralement tout ce qui y est dit (ce qu'on appelle un « verbatim »). La prise efficace de notes du secrétaire est amplement suffisante.

1. Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire précise que, depuis la loi du 7 août 2015 et de ses articles 123 et 82, les communes de 1000 habitants et plus doivent établir un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du conseil. Ce projet de règlement intérieur a été diffusé pour avis à l'ensemble des élus. M. Andrieux a répondu et a proposé des corrections qui ont été prises en compte.

Monsieur SECQ déplore qu'il n'y ait pas de distinctions visibles entre les articles règlementaires et ce qui a été ajouté par l'exécutif. Monsieur SECQ donne en exemple l'article 9 : Publicité des séances :

« Les membres du conseil municipal ne peuvent, par leurs propos ou leur comportement troubler le bon déroulement des débats. Monsieur le maire dispose de la faculté de demander l'expulsion de tout contrevenant à cette règle de bienséance. » Il craint qu'en l'absence de précisions sur les règles de bienséances cet article contrevienne à la liberté d'expression des conseillers et des conseillères.

M. le Maire répond qu'il n'est pas envisageable de décrire toutes ces situations. Il revient au Maire de faire respecter la « police de l'assemblée », comme indiqué à l'article 8 du règlement.

Monsieur DESAILLY intervient en précisant que ce règlement doit être respecté.

M. le Maire confirme que ce règlement sera en effet à respecter.

M. DESAILLY dit qu'il n'y a pas eu de débat sur les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2020-2021. Monsieur OGER rappelle que la dernière délibération sur ce sujet est toujours en vigueur, et qu'aucune loi n'oblige le conseil à voter les tarifs de la cantine chaque année. De plus, la trésorerie exerce un contrôle régulier sur ce point. Il ajoute que le nouveau contrat avec le prestataire API a déjà été évoqué en conseil, qu'il y a une augmentation peu significative des tarifs, de l'ordre de 3 centimes. Le contrat

passé est en adéquation avec la loi et la règlementation en vigueur.

Monsieur DESAILLY revient sur le sujet du règlement et notamment sur la tenue de débats. Il déplore l'absence de débat et documentation lors du vote du budget qui a eu lieu lors de la séance du 28 juillet 2020.

M. le Maire répond que, concernant ce sujet datant de juillet, la commission budget s'était bien réunie, les documents avaient été diffusés préalablement au conseil municipal. Les débats étaient ouverts lors du conseil municipal du 28 juillet.

Le conseil municipal, après avoir débattu, passe au vote :

14 pour

1 contre

DECIDE

Le conseil adopte le règlement intérieur du conseil municipal annexé au présent compte-rendu.

2. Reprise des concessions en état d'abandon

M. CONTART, adjoint au maire, rapporteur

Expose:

La possibilité pour une commune de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon est prévue par le Code général des collectivités territoriales aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23.

En effet, si par négligence du concessionnaire ou de ses successeurs, par la disparition de sa famille, il arrive que le terrain concédé revête cet aspect lamentable et indécent qui donne au cimetière un aspect de ruine outrageant pour tous ceux qui y reposent, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain. La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile.

Une telle procédure a été engagée pour notre cimetière, le 03/11/2016 (date du premier constat d'abandon) et vise 34 concessions.

L'aspect d'abandon total a été reconnu pour ces dernières conformément aux dispositions susvisées.

La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été largement effectuée, notamment par des plaquettes apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise, ainsi que par une information publiée dans notre Bulletin municipal distribué dans tous les foyers de la commune.

Une seule personne a demandé l'arrêt de la procédure en arguant des travaux de restauration qu'elle avait effectués. Un « constat d'entretien » a été dressé contradictoirement et l'intéressé averti de l'interruption de la procédure.

Trois années après le premier constat, un nouveau procès-verbal était rédigé le 01/09/2020 pour les concessions ayant conservé, ou non, l'aspect d'abandon.

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir vous prononcer sur la reprise des concessions en état d'abandon, dont la liste est déposée sur le bureau.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur.

Le conseil municipal procède au vote :

14 pour

1 abstention

Le conseil municipal décide :

- que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune,
- qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise,
- que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

Invite:

Le maire à prendre un arrêté municipal de reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

3. Demande d'aide

Monsieur le Maire présente la demande d'aide d'une personne de la commune, celle-ci étant seule et ayant des enfants à charge rencontre des difficultés financières.

Monsieur DESAILLY demande si cette personne a un emploi.

Monsieur le Maire lui précise que cette personne n'avait pas d'emploi à la date de sa demande. La commune lui a conseillé de s'adresser à l'association Famille Rurales. Désormais, elle a un contrat à durée déterminée dans cette association.

Madame GRENIER précise que cette personne est accompagnée par une assistante sociale.

Madame DEBAL prend la parole pour signifier que des aides au niveau du département sont possibles et s'interroge sur la suite de cette démarche.

Madame GRENIER précise que la personne a désormais un contrat à durée déterminée en tant qu'assistante à la personne.

Monsieur le Maire propose d'annuler, pour cette personne, le titre de recette correspondant à la cantine du mois de septembre 2020, d'un montant de 141,35€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler ce titre de recette.

4. Décision modificative

Dépense d'investissement – chapitre 21 : compte 2116 : - 3 312,00€

Dépense d'investissement – chapitre 20 : compte 2051 : + 3 312,00€

Insuffisance de prévision pour le paiement des cessions de droit d'utilisation du logiciel SEGILOG/BERGER LEVRAULT.

L'ensemble du conseil vote pour la modification budgétaire. 15 pour.

5. Décision modificative

Dépense de fonctionnement – chapitre 011 : compte 6247 : - 3 000,00€

Dépense fonctionnement – chapitre 012 : compte 6411 : + 3 000,00€

Insuffisance de prévision pour le paiement des agents.

Le conseil municipal procède au vote.

14 pour

1 abstention

6. Décision modificative

Monsieur le Maire précise que les décisions modificatives sont des opérations ordinaires en fin d'année.

Monsieur SECQ souhaite que l'ordre du jour soit plus précis dans ses intitulés afin de permettre aux conseillers de préparer les sujets présentés.

Monsieur le Maire précise que les membres de la commission finance ont été prévenus.

Monsieur KULAS répond que la commission a été prévenue l'après-midi même du jour de la réunion. Monsieur le Maire informe Monsieur KULAS que les informations ont été récupérées ce jour, mais prend note de sa demande concernant l'information de tous les conseillers.

- Dépense de fonctionnement chapitre 023 : + 11 688,00€
- Dépense de fonctionnement chapitre 012 : compte 6411 : + 11 688,00€
- Recettes d'investissement Chapitre 021 : + 11 688,00€
- Dépense d'investissement chapitre 21 : compte 2116 : 11 688,00€

Insuffisance de prévision pour le paiement des agents.

Le conseil municipal procède au vote.

14 pour

1 abstention

7. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Christelle AUVRAY à compter du 01/10/2020.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du don à M. Hugues GRENIER du tonneau qui servait pour les traitements phytosanitaires. La commune n'a en effet, plus besoin de ce type de matériel. Celui-ci ne peut plus être réutilisé car il est totalement imprégné des produits phytosanitaires.

Monsieur DESAILLY souhaite savoir à quel prix celui-ci a été vendu.

Monsieur le Maire répond que le tonneau a été donné à Monsieur Hugues GRENIER, agriculteur de la commune et que cela permet de libérer de la place dans le garage où il était stocké.

Monsieur le Maire informe le conseil que le travail de réflexion pour les colis des ainés pour la fin d'année vient de démarrer par Madame GRENIER et Madame DELVINCOURT.

Monsieur le Maire interroge les élus concernant leur participation pour la distribution, prévue le samedi 19 décembre. Compte tenu du contexte sanitaire, nous ne rentrerons pas chez les gens. Le colis sera donné sur leur pas de porte.

Monsieur KULAS et Monsieur SECQ déclarent ne pas être disponibles le samedi 19 décembre, mais pourraient participer à la distribution si celle-ci se poursuit le dimanche 20 décembre. Les autres élus sont tous disponibles pour la distribution du 19 décembre.

Monsieur DESAILLY questionne Monsieur le Maire sur le budget alloué par colis.

Madame GRENIER l'interroge sur le coût des colis pour les années précédentes.

Monsieur DESAILLY lui indique une moyenne de 30€ par colis et souhaite que le prix soit débattu.

Monsieur le Maire indique à Monsieur DESAILLY que le prix du colis sera dans le même ordre de grandeur que les années précédentes.

Madame DELVINCOURT présente la démarche :

Un courrier est envoyé aux personnes pour recueillir leurs volontés ou non de recevoir le colis.
 Un choix est proposé entre un colis sucré et un colis salé de produits locaux. Sans réponse, un colis surprise (mixte sucré/salé) sera alors donné. Le numéro de téléphone est demandé afin de prévenir les personnes de la distribution.

Madame DEBAL rappelle que, les années précédentes, le colis prenait la forme d'un petit repas de Noël.

Monsieur KULAS demande à partir de quel âge on peut bénéficier du colis.

Madame GRENIER répond que les colis sont distribués aux personnes ayant 70 ans et plus.

Monsieur le Maire rappelle que le colis sera composé de produits locaux en priorité.

Madame DELVINCOURT s'interroge sur un éventuel cadeau pour les enfants, en l'absence d'arbre de Noël en raison de la crise sanitaire.

Monsieur OGER prend la parole pour rappeler que les conditions sanitaires rendent impossible l'organisation d'un arbre de Noël. De plus, une opération « fabrication de masques » a été organisée pour en fournir aux enfants de 6 ans et plus. Ce sont 80 masques, (soit 1 par enfant) qui ont été fabriqués par Madame DELVINCOURT avec l'aide d'élus. Il y a la possibilité pour les enfants d'en avoir un deuxième. Monsieur KULAS demande le prix pour les masques enfants.

Monsieur OGER lui répond que pour 200 masques en tissus spécial enfants, le coût est de 780€.

Monsieur KULAS informe Monsieur OGER qu'un groupement de commande est peut-être possible avec la commune de Dainville.

Monsieur OGER en prend note.

Madame DEBAL déclare que des masques jetables auraient pu être donnés pour les collégiens et lycéens.

Monsieur le Maire n'a eu aucune demande, ni questionnement sur ce sujet de la part des Rivièrois.

Monsieur KULAS demande si l'Éducation Nationale a fourni des masques.

Monsieur OGER lui répond par l'affirmative mais uniquement pour les enfants qui auraient oublié le leur. Monsieur SECQ revient sur le vote de la première délibération concernant le règlement intérieur du conseil municipal. Le moment du vote n'a pas été clairement identifiable.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il a clairement énoncé : « Nous allons procéder au vote » et que le résultat de ce vote a été noté par le secrétaire. Celui-ci confirme le résultat du vote.

Monsieur KULAS souhaite revenir sur la démission de Madame BAUDOUX.

Monsieur SECQ rappelle que la démission de Madame BAUDOUX est due au désaccord avec le Maire et la 1ère adjointe.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a accusé réception du courrier de démission et, le jour même, Monsieur SECQ a été informé par courrier qu'il intégrait le conseil municipal en remplacement de Mme. BAUDOUX.

Monsieur KULAS reprend les courriers de Madame BAUDOUX, notamment celui du 15/06/2020, où elle remet en cause le positionnement de Monsieur le Maire en tant que référent sur le thème du conseil citoyen, qui est autonome et indépendant, selon l'article 26 de la charte ANTICOR. Aucun élu ne peut le présider.

Monsieur le Maire précise qu'il est référent pour la mise en place d'un conseil citoyen, mais cela ne signifie nullement qu'il en fasse partie et encore moins qu'il le préside.

Monsieur KULAS continue de lire les points de désaccord de Madame BAUDOUX en présentant la mesure 7 de la charte ANTICOR, notamment sur le droit à l'information et l'expression des élus minoritaires. Monsieur KULAS reproche le fait que les élus minoritaires n'ont pas été conviés aux différents groupes de travail ayant eu lieu depuis octobre. Aucune communication n'a été effectuée vers les élus minoritaires.

Monsieur le Maire précise que le fait d'associer le groupe minoritaire aux groupes de travail depuis fin octobre est le résultat d'une décision du groupe majoritaire tel que prévu et souhaité.

Monsieur KULAS s'estime être au bon vouloir de la majorité.

Monsieur KULAS revient sur un mail adressé le 01/08/2020 par Madame BAUDOUX concernant la charte ANTICOR et sa mesure 8 concernant l'attribution de la vice-présidence de la commission finance à un élu minoritaire. Or cette mesure a été modifiée dans sa formulation. Monsieur KULAS souhaite savoir les raisons de ce changement de formulation, en précisant que c'est la seule mesure qui a été modifiée. Monsieur le Maire lui précise que cela découle d'une décision du groupe de la majorité avant la mise en place du nouveau conseil municipal.

Monsieur KULAS n'étant pas satisfait de la réponse, réitère sa question.

Monsieur le Maire lui précise que cela a été débattu démocratiquement par le groupe majoritaire, avant le 28 mai date de mise en place du nouveau conseil municipal.

Monsieur SECQ précise qu'une annonce de la campagne électorale du groupe majoritaire était d'aller au-delà de la charte ANTICOR et qu'en la modifiant la promesse n'était pas respectée. Monsieur SECQ précise qu'il n'était pas en accord avec la mesure modifiée.

Monsieur KULAS réitère sa question concernant les raisons de la modification.

Monsieur le Maire déclare qu'il n'y a pas à refaire un débat sur ce sujet car il a déjà fait l'objet de débat et décision par les élus du groupe majoritaire avant la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale. Monsieur FAUCON précise que cette décision a en effet été prise avant la prise de fonction.

Monsieur le Maire rappelle les conditions qui ont conduit à cette prise de décision faite de façon démocratique par tous les élus de groupe majoritaire.

- Un tour de table a été effectué avec les arguments de chacun. Puis l'ensemble du groupe a décidé la modification de la mesure.

Monsieur KULAS rappelle qu'il a signé la charte en espérant que le sujet soit abordé, or aucun conseiller de la minorité n'est référent d'un groupe de travail. Cela a été signalé par Madame BAUDOUX. Monsieur KULAS demande à Monsieur le Maire les avantages et inconvénients cités lors de la prise de décision et souhaite connaître la position de Monsieur le Maire lors du vote.

Monsieur le Maire déclare avoir voté pour la modification de la mesure.

Monsieur KULAS lui reproche son manque de transparence.

Monsieur le Maire rappelle à nouveau que ce sujet a été décidé par le groupe majoritaire avant la mise en place du nouveau conseil municipal.

Madame DEBAL demande si Monsieur le Maire est d'accord pour la diffusion de la lettre de démission de Madame BAUDOUX.

Monsieur le Maire rappelle que chacun est responsable de ses actes.

Monsieur OGER préconise à Mme. DEBAL d'avoir l'aval de Madame BAUDOUX.

Madame DEBAL confirme avoir l'accord de Madame BAUDOUX pour la diffusion.

Monsieur le Maire est déçu de ces critiques au moment où cette démarche d'ouverture se met en place.

Monsieur KULAS rappelle qu'il a voulu s'investir depuis le début de son mandat de conseiller, or on lui a refusé l'ouverture aux discussions.

Monsieur le Maire souhaite, dans cette démarche d'ouverture, que tous les élus s'impliquent dans les actions à mener, et sur les futurs projets. Bien sûr que nous pouvons améliorer notre démarche. Il s'agit maintenant d'aller de l'avant et non pas nous retourner vers le passé.

Monsieur KULAS revient sur la mesure 8 et propose qu'un groupe de travail ait un conseiller minoritaire en tant que référent.

Monsieur le Maire ne souhaite pas ouvrir ce débat maintenant.

Monsieur KULAS souhaite entendre l'avis de Monsieur le Maire sur sa proposition.

Monsieur le Maire demande du temps pour en débattre et entendre l'ensemble des points de vue des élus.

Monsieur KULAS propose aussi que les groupes de travail soient recentrés, simplifiés sur des sujets plus limités.

Monsieur le Maire demande que soit notée la proposition de Monsieur KULAS.

Les sujets à l'ordre du jour ont tous été abordés.

Les débats sont clos.

La séance est levée à 20h59.

		O	Ш	IP	O	N	1- F	21	= [)	V	S	F
- 1	_	$\boldsymbol{\smile}$	~~	4 1	U	I٦		A L		_	,	1.7		_

Vos coordonnées :	
NOM	
NOM :	
PRENOM :	
ADRESSE :	
TEL .	
TEL:	
ADRESSE MAIL :	
Ces informations personnelles sont collectées afin de pouvoir vous red de service public nous autorise à traiter ces données. Le maire, traitement de ces données. Elles seront conservées pour la durée du	M. Bertein est le responsable du
Où pensez-vous que la photo de la page de couverture a été pr	ise ? Une surprise pour les cinq
premières bonnes réponses reçues avant le 28 février 2021.	
VOS QUESTIONS, VOS PROPOSITIONS, VOS SOUHAITS, VOS ALE	RTES:

COUPON-REPONSE

Seriez-vous intéressé par des cours gratuits d'initiation à l'informatique ?	
OUI NON	
Donnez les 5 projets qui vous tiennent le plus à cœur :	
Dans quel(s) projet(s) seriez-vous prêt à vous impliquer ?	

A DEPOSER COMPLETE DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE OU VOUS POUVEZ CONTACTER LE MAIRE DIRECTEMENT

RETOUR DES QUESTIONNAIRES

Dans les précédents bulletins, nous vous avons sollicités sur certains sujets, voici un premier retour de notre part sur les réponses reçues.

Bulletin N°1 – 29 réponses reçues

11 demandes pour recevoir le bulletin en version numérique \rightarrow Nous travaillons sur le sujet afin de ne pas perturber la distribution papier. L'idée de fournir un autocollant à coller sur la boîte aux lettres est envisagée pour ceux qui choisissent la version numérique.

97 % des retours ont trouvé que le format A4 leur convenait

100 % des retours ont trouvé que l'apparence du bulletin leur plaisait

100% des retours ont trouvé qu'on avait envie de lire le bulletin

97% ont trouvé que les informations fournies étaient claires

Bulletin N°2 – 13 réponses reçues (au moment de la rédaction du bulletin)

85 % des retours pensent que la réduction de l'éclairage est une bonne idée.

77 % des retours ont trouvé que l'éclairage public du village mérite d'être modernisé et que le passage à une technologie LED moins énergivore serait une bonne idée.

Journal des associations et des bénévoles

Le contenu du journal des associations est indépendant du bulletin municipal. Chaque association est responsable de l'article et des photos publiés.

Nom	adresse	tél	mail	Président(e)
Abcd'Air	16 rue d'Arras Rivière	0608232667	Abcd.Air@orange.fr	Monique Delvincourt
AEP Jeanne d'Arc	15 rue de Bretencourt Rivière		christian.marquis46@orange.fr	Christian Marquis
AEPGE	4 rue Braque. Arras	0321514689	aepge@wanadoo.fr	Jean Marie. Poudroux
Anciens combattants	8 rue du monument Rivière	0321556507	elianedemailly@sfr.fr	Claude Demailly
APE Le carré des enfants	Ecole municipale	0659286861	apelecarredesenfants@gmail.com	Audrey Patinier
Bénévoles de la bibliothèque	Mairie de Rivière	0678017588	carpentier-georges@orange.fr	Jocelyne Carpentier
Boules Rivièroises	Mairie de Rivière	0679372031	jp.cognon@orange.fr	Jean Pierre Cognon
Budo	Mairie de Rivière	0607426994	glapa.phlippe@orange.fr	Glapa Philippe
Club des ainés	7 rue de Bellacordelle Rivière	0619272803	martial.boulierdauthieu@sfr.fr	Thérèse Boulier
Comité des fêtes	Mairie de Rivière	0689678095	comitedesfetesderiviere@gmail.com	Sylvia Leroux
Églises ouvertes de rivière	7 rue de la cavée Rivière	0619262168	therese.orlof@sfr.fr	Thérèse Orlof
« Et au milieu court une Rivière » Course à pieds	7 rue du Fermont	0622398469	statiusremi@gmail.com	Rémi Statius
Familles rurales	2 rue d'Arras Rivière	0605438924	evemya@wanadoo.fr	Evelyne Caruel
Les Jardiniers bénévoles	Mairie de Rivière	0321556170	carpentier-georges@orange.fr	Georges Carpentier
Les randonneurs du Crinchon	3 rue Cagin 62173 RIVIERE	0647590521	sylviane.dambreville@yahoo.fr	Sylviane Dambreville
Maisons Paysannes du Pas-de-Calais		0964195399	pas-de-calais@maisons- paysannes.org	Gilles Secq
Montgolfière Du rêve à la réalité	1 le Blanc Mont Rivière	0646329681	durevealarealite.net	Stéphane Vasseur
Non-taiseux	54 rue de Grosville Rivière	0764091490	nontaiseux@mailo.fr	Gilles Secq
Rivière en Chœur	Mairie de Rivière	0672241352	chez.delfa@gmail.com	Fabienne Delebarre
Rivière, nature et patrimoine		0612501602	gabriel.bertein@orange.fr	Gabriel Bertein
Secours Catholique	35bis rue Grosville	0321555759 06 17 78 09 00	gfdehee@orange.fr famillemartin1@free.fr	Françoise Dehée Annie Martin
Société de chasse	Mairie de Rivière	0640220929	contartdenis@hotmail.fr	Denis Contart
US de Rivière	Mairie de Rivière	0786821918	USderiviere@gmail.com	Leboeuf Manuel
Wajutsu	49 rue de Metz 62217 Achicourt	0679743490 0652512916	patricia.louchart@free.fr	Patricia et Marc Louchart

L'APE toujours dans l'action!

Depuis le début de l'année scolaire, et malgré les difficultés que nous rencontrons tous, l'APE a tout de même mis en place des actions :

- Vente de cartes de Sainte-Catherine et Saint-Nicolas
- Opération brioches
- Opération agrumes
- · Opération jacinthes.



Un seul but, organiser des événements conviviaux pour les enfants de notre chouette petite école grâce aux bénéfices obtenus!



Suivez les différentes actions, les infos de l'école sur notre Page Facebook!

www.facebook.com/lecarredesenfants/



LES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE

vous souhaitent une très bonne année!!

En temps normal, la bibliothèque est ouverte au public au 1er étage de la mairie, chaque lundi et jeudi de 16h45 à 18h30 même pendant les petites vacances scolaires.

En temps de couvre-feu à 18h, la bibliothèque ouvre de16h00 à 17h45. En période de confinement, une livraison à domicile est mise en place (renseignements au 0321556170). L'accès à la bibliothèque est lié aux contraintes sanitaires imposées : gel hydroalcoolique, masque obligatoire, effectif limité à 4 personnes à la fois.

Plus d'une trentaine de livres nouveaux (achetés avec la dotation annuelle de la municipalité) vous attend en rayons : romans, policiers, thrillers dont des Prix littéraires récents (Goncourt, Médicis, France-Loisirs etc....), témoignages, histoire, livres pour enfants et ados dont l'IKABOG le dernier livre de l'auteur des Harry Potter : R.W. ROWLING!

PARENTS, N'HESITEZ PAS A VENIR AVEC VOS ENFANTS, UN LARGE CHOIX LEUR EST OFFERT!

LA BOULE RIVIEROISE

Le Vendredi 09 Octobre 2020, après quelques parties amicales, tous les adhérents se sont retrouvés, dans la salle du bas autour du verre de l'amitié et en présence de M. le Maire, pour une remise de maillots personnalisés et de casquettes.

L'Assemblée Générale prévue en janvier 2021 a été reportée à une date ultérieure.

Le Bureau a décidé pour 2021 la gratuité pour les moins de 16 ans avec prêt de boules pour ceux qui le désirent.

Venez nous rejoindre les Mardi et Vendredi à partir de 14h30 à l'Espace Jeux Nando de Colo.

Malgré le respect des consignes sanitaires imposées (gel hydroalcoolique à disposition, port du masque obligatoire, équipes limitées à 6 personnes) l'ambiance reste très sympathique!

Contact: Jean-Pierre COGNON: 03 91 19 13 83



BUDO RIVIEROIS

BIEN- ÊTRE et VITALITE

Soyons optimistes et confiants en l'avenir. Quand la Covid sera derrière nous la vie reprendra et les cours aussi. Rejoignez-nous chaque *lundi* et *mercredi* dans la *salle des fêtes de Rivière de 19h à 20H* pour réactiver le corps et l'esprit.

Le lundi

-30 minutes de gymnastique, ni trop douce, ni trop agressive, juste ce qu'il faut pour que le corps garde souplesse, dynamisme et capacité de résilience (c'est la capacité à s'adapter aux événements, aux sollicitations).

-30 minutes de gymnastique énergétique (Qi Gong, mouvements de santé taoistes et auto-massages) permettant d'accéder au bien-être, à la plénitude dans ce corps préalablement mobilisé.

Le mercredi

-l'heure est consacrée au Qi Gong.

A bientôt, dans la bonne humeur, la simplicité et la convivialité.

Contact: Guy JARDEZ 06 32 90 52 79



Service Aide et Accompagnement à domicile 2 rue d'Arras, 62173 RIVIERE

Nous sommes passés à la fibre ! UN NUMERO UNIQUE POUR NOUS JOINDRE : 03 21 55 56 60

Du lundi au Vendredi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

Mail: famillesruralesriviere@gmail.com

Suivez nous sur f @famillesruralesriviere



Siège Social Mairie de Rivière Rue de Grosville 62173 - RIVIERE

Mail: sylviane.dambreville@yahoo.fr

2: 03 21 55 94 17

Le club « Les Randonneurs du Crinchon » a repris les marches en respectant les règles sanitaires recommandées par les fédérations de randonnées.

Nous vous rappelons que les randonnées ont lieu :

- le dimanche : RV à 8h30 - le mardi : RV à 14h

le jeudi : RV à 14h30

Le Rendez Vous est fixé sur le parking de la mairie de Rivière

Si vous voulez vous détendre en cette période si difficile, venez nous rejoindre. Vous pouvez également consulter notre site : www.randosducrinchon.fr

Pour tout renseignement, veuillez me contacter au 06 47 59 05 21

Sylviane Dambreville Présidente des Randonneurs du Crinchon





https://www.facebook.com/associationrnp/

Démo greffage sur fruitiers :



RDV le 20 mars 9h/12h au 5 rue de Verdun Rivière (gratuit : réserver en appelant le 0612501602).

<u>Sortie nature</u>: les oiseaux de chez nous.

RDV le 18 avril 9h30 devant la mairie.





Equipe de Rivière
35 bis rue de Grosville
62173 RIVIERE
Tél: 06 17 78 09 00 sur rende

Tél: 06 17 78 09 00 sur rendez-vous Confidentialité assurée

Délégation du Pas-de-Calais

Vous avez besoin d'un conseil ou d'une aide financière,
besoin d'être accompagné dans vos démarches, besoin de discuter, d'être écouté,
L'un de vos proches rencontre des difficultés,
Alors, n'hésitez pas,
UEquipe du Secours Catholique de RIVIERE vous accueille
sur rendez-vous pendant la période COVID,
avec respect des gestes barrière,

Salle Notre Dame de l'Espérance, 35 BIS RUE DE GROSVILLE 62173 RIVIERE



Société de chasse de Rivière :

Meilleurs vœux



Voilà une année bien compliquée pour les chasseurs : les confinements successifs ont rendu impossible de réaliser nos précieux comptages de gibier (au printemps et d'été).

De plus la saison a bien sûr été interrompue. Nous avons pu observer que le faisan avait réussi de belles couvées. Autre observation faite lors du furetage : nous avons constaté une faible population de lapins. De ce fait, peu de garennes ont été prélevés. En espérant tous nous retrouver bientôt pour un comptage de printemps.

Le planning hebdomadaire des associations et des bénévoles

Tableau horaire des activités à Rivière (Ne tient pas compte des restrictions liées au couvre-feu ou confinement)						
Association	et activité	Jour	horaire	lieu		
Abcd'air	Cours de dessin	lundi	18h à 19h30	Salle du bas		
AEP Jeanne d'Arc		Pas de locat	ion de salle			
AEPGE	Les cours de gymnastique le mardi 18h15 à 19h15 Les cours de yoga le jeudi 18h30 à 20h		Salle polyvalente			
Ateliers de prévention santé	Atelier mémoire	Le mardi	15h45 à 17h15	Salle du bas		
Bénévoles de la bibliothèque	Prêt de livre	lundi et mardi	16h45 à 18h30	A l'étage de la mairie		
Boule Rivièroise	Rencontres amicales mardi et vendredi de 14h30 à 17h30		Espace jeux Nando de Colo			
Budo	Gymnastique, Automassages et Qi Gong	Le lundi et mercredi	19 à 20 h	Salle polyvalente		
Églises ouvertes de rivière		Voir ta	bleau			
Rémi Statius	Course à pieds	dimanche matin	contact : 06223	98469		
Les randonneurs du Crinchon	Retrouvez l	es calendriers sur le :	site : www.randosduc	crinchon.fr		
Rivière en Chœur	ère en Chœur Répétitions Le mercredi de 18h à 19 h 30		de 18h à 19 h 30	Salle du bas		
Secours Catholique	Réception Le jeudi sur rdy Le 14 h à		de 14 h à 17 h	Salle Notre Dame de l'Espérance		
US de Rivière	le Rivière Football					
Wa-jutsu	Self-défense	Enfants le mardi Adultes le mardi Adultes le jeudi	de 18 à 19h de 19h à 20h30 de 19h30 à 21h	Salle polyvalente		

N'hésitez pas à nous donner des informations afin de compléter ce tableau